



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES-MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM-2026-68

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

Date de la convocation : 01/10/2026
Notifiée aux élus le : 01/10/2026
Date de l'affichage : 01/10/2026

OBJET : FIXATION ET MODIFICATION
DES TARIFS DES PRODUITS DÉRIVÉS
PROPOSÉS À LA VENTE PAR
L'OFFICE DE TOURISME

SÉANCE MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le SEPT OCTOBRE à 15H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe.

PRÉSENTS : Maryline POUGENC – VERNHES Luc – Carine VANDERBISTE – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Serge PINQUIER – Nathalie CAVAILLÉ – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDE – Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Cédric BONATO – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Amélie MARTORELL – Christian LAPISARDI – Patricia VAN DER LINDE

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André MORRA

FIXATION ET MODIFICATION DES TARIFS DES PRODUITS DÉRIVÉS PROPOSÉS À LA VENTE PAR L'OFFICE DE TOURISME.

Rapporteur : Yannick BUSSAC, Conseiller municipal délégué

Il est rappelé au conseil municipal que l'Office de Tourisme d'Aigues-Mortes, géré en régie, propose notamment à la vente des livrets « Chasse au trésor » destinés à faire découvrir le patrimoine et l'histoire de la commune de manière ludique et pédagogique.

Les tarifs actuellement appliqués aux livrets « Chasse au trésor des Templiers » et « Chasse au trésor des Chevaliers », fixés par livret, n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation récente. L'évolution des charges de fonctionnement, notamment des coûts d'impression et d'achat de fournitures, justifie une révision du tarif de ces produits. Il est donc proposé d'intégrer ces coûts supplémentaires en augmentant le tarif des livrets actuellement commercialisés, à 4,00 €.

Par ailleurs, la commune souhaite enrichir l'offre proposée par l'Office de Tourisme avec un nouveau livret intitulé « Chasse au trésor du petit gardian », proposé au même tarif de 4,00 € et la mise en vente de pièces-souvenirs, à 3,00 €. Ces nouveaux produits ont vocation à contribuer à la valorisation du patrimoine, de l'histoire et de l'identité culturelle d'Aigues-Mortes, tout en proposant des produits accessibles aux visiteurs.

Les recettes correspondantes seront encaissées via la régie de recettes des produits dérivés de l'Office de Tourisme.

Il est proposé qu'à compter du 1^{er} octobre 2026, de modifier la grille tarifaire pour y inclure les tarifs des produits dérivés suivants comme suit :

Produit	Tarif
Livret « Chasse au trésor des Templiers »	4,00 €
Livret « Chasse au trésor des Chevaliers »	4,00 €
Livret « Chasse au trésor du petit gardian »	4,00 €
Pièce-souvenir	3,00 €

Les autres tarifs des produits dérivés proposés à la vente par l'Office de Tourisme, non mentionnés dans la présente délibération, demeurent inchangés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** les créations et modifications de tarifs précités.
- **D'autoriser** le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les créations et modifications de tarifs précités.
- **AUTORISE** le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire **15 OCT. 2026**

Pour le Maire empêché
Maryline POUGENC, 1^{ère} Adjointe



Résultats du vote :

Délibération 2026-68	FIXATION ET MODIFICATION DES TARIFS DES PRODUITS DÉRIVÉS PROPOSÉS À LA VENTE PAR L'OFFICE DE TOURISME	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication